



Présentation Brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles,

Destinée à l'information des citoyens

En application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal de la Ville :

Les principales charges de fonctionnement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Budget 2025 Prévisionnel
Charges de personnel	15 553 900,00
Charges à caractère général	6 139 988,12
Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, indemnités des élus, contingent au SDIS...)	3 874 510,00
Charges financières	93 805,07
Atténuations de produits dont PFIC	292 000,00

Les principales ressources de fonctionnement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Budget 2025 Prévisionnel
Impôts et taxes (hors fiscalité locale)	9 160 283,00
Fiscalité locale	11 914 000,00
Dotations et participations (CAF comprise)	4 126 761,00
Produits des services	1 339 800,00
Autres produits de gestion courante	867 000,00

Les principales charges d'investissement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Budget 2025 (Hors Restes à réaliser) Prévisionnel
Dépenses d'équipement directes	5 594 101,01
Subventions d'équipements versées	169 000,00
Emprunts et dettes assimilées	735 014,68
Reversement de la taxe d'aménagement à la CASC	100 000,00

Les principales ressources d'investissement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Budget 2025 (Hors Restes à réaliser) Prévisionnel
Dotations, fonds et réserves	1 100 000,00
Subventions d'investissement	150 000,00
Produit des nouveaux emprunts	3 647 474,88
Produit des cessions d'immobilisations	170 000,00

Montant du budget consolidé et des budgets annexes :

Section	Budget 2025 Prévisionnel
INVESTISSEMENT	
Dépenses	7 103 033,69
Budget Principal	7 043 033,69
Budget annexe Cuisine Centrale	60 000,00
Recettes	7 103 033,69
Budget Principal	7 043 033,69
Budget annexe Cuisine Centrale	60 000,00
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	28 935 232,00
Budget Principal	27 702 962,00
Budget annexe Cuisine Centrale	1 232 270,00
Recettes	28 935 232,00
Budget Principal	27 702 962,00
Budget annexe Cuisine Centrale	1 232 270,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	36 038 265,69
TOTAL GENERAL DES RECETTES	36 038 265,69

Crédits d'investissement et de fonctionnement pluriannuels :

Les opérations pluriannuelles qui font l'objet d'Autorisations d'Engagement sont les suivantes pour la section de fonctionnement au moment du vote du budget 2025 :

INTITULE DE L'AUTORISATION	MONTANT DE L'AUTORISATION	DONT CREDITS DE PAIEMENT 2025	EXERCICES CONCERNES
EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES	429 975,70 €	89 974,20 €	2021 à 2026
ASSURANCES	1 180 372,71 €	330 000,00 €	2022 à 2027
LOCATION ET MAINTENANCE DE PANNEAUX D'INFORMATION	140 797,44 €	23 466,24 €	2022 à 2028
FOURNITURE DE GAZ NATUREL 2023/2025	2 822 277,69 €	950 000,00 €	2023 à 2025
FOURNITURE D'ELECTRICITE 2023/2025	2 601 530,73 €	900 000,00 €	2023 à 2025
PROGRAMMATION CULTURELLE 2024/2025	117 850,00 €	70 846,00 €	2024 à 2025
TOTAL	7 292 804,27 €	2 364 286,44 €	

En 2025, les crédits de paiement prévus sur les autorisations de programme en investissement sont les suivantes :

INTITULE DE L'AUTORISATION	MONTANT DE L'AUTORISATION	DONT CREDITS DE PAIEMENT 2025	EXERCICES CONCERNES
PONT DES ARMENIERS	200 000,00 €	100 000,00 €	2024 à 2026
POLE PETITE ENFANCE	8 300 000,00 €	3 264 448,01 €	2021 à 2025
REVISION GENERALE DU PLU	98 415,00 €	27 415,00 €	2023 à 2025
TRAVAUX NECESSAIRES SUR LES STRUCTURES COMMUNALES 23/24	653 973,63 €	30 000,00 €	2023 à 2025
TRAVAUX NECESSAIRES SUR LES STRUCTURES COMMUNALES 25/26	700 000,00 €	350 000,00 €	2025 à 2026
TOTAL	9 952 388,63 €	3 771 863,01 €	

Niveau des soldes d'épargne en k€ :

k€	2020	2021	2022	2023	2024
Produits de fonctionnement courant	24 744	25 775	27 011	27 631	28 315
- Charges de fonctionnement courant	21 350	21 847	22 423	24 606	25 359
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	3 394	3 929	4 589	3 025	2 957
+ Solde exceptionnel large	- 139	- 45	- 33	383	19
= Produits exceptionnels larges*	37	56	226	410	42
- Charges exceptionnelles larges*	176	101	259	27	23
= EPARGNE DE GESTION (EG)	3 256	3 884	4 556	3 408	2 976
- Intérêts	90	87	73	127	114
= EPARGNE BRUTE (EB)	3 165	3 797	4 483	3 281	2 861
- Capital	447	595	605	693	719
= EPARGNE NETTE (EN)	2 719	3 202	3 878	2 589	2 142

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Niveau d'endettement de la collectivité :

Au 31/12/24, l'encours de la dette s'élève à 4,8 M€. La ville a eu recours à l'emprunt pour la dernière fois en 2022 pour financer ses dépenses d'investissement sur son budget principal pour un montant de 2 millions d'euros. Sur l'exercice 2024, il n'est pas prévu de réalisation d'emprunt.

Le financement des opérations d'investissement est assuré tout en laissant le niveau d'endettement de la ville à un niveau peu élevé.

La ville n'a pas d'emprunt « toxique » et ils sont tous classés en A1 selon la charte Gissler.

	Réalisé					Prévu
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Annuité de la dette en K €	600	537	682	678	819	834
Encours / Habitant	208,1	286,3	253,3	325,04	288,09	248,4

Capacité de désendettement de la collectivité :

Le ratio encours/épargne brute évalue le degré d'endettement de la commune. Ce ratio théorique permet de savoir que si la commune consacre la totalité de son épargne brute pour rembourser le capital de sa dette, il lui faut 1,7 année pour se désendetter totalement en 2023 (pour information, le seuil d'alerte est atteint lorsque le ratio égale ou dépasse les 8 années).

en millions d'euros	Réalisé					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prévisionnel
Encours	3,9	5,4	4,8	6,2	5,5	4,8
Epargne Brute	2,5	3,2	3,7	4,5	3,3	2,9
Encours / Epargne Brute	1,6	1,7	1,3	1,4	1,7	1,7

Emprunts garantis :

La ville garantit des emprunts pour un montant d'encours garanti de 20,4 millions d'euros dont 96% financent des emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat.

Niveau des taux d'imposition :

Ci-dessous, tableau présentant la situation de la ville en matière de taux par rapport aux villes de même strate démographique :

	<u>Taux Ville de Sorgues 2025</u>	<u>Taux moyen de la strate 2023 (Source : les comptes individuels des collectivités du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique)</u>
<u>Taxe sur le Foncier Bâti</u>	36,96%	40,93%
<u>Taxe sur le Foncier Non Bâti</u>	49,36%	53,99%

Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	16,16%	17,64%
--	--------	--------

Principaux ratios du budget primitif 2025 :

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 1 339,25 €.

Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 422,40 €.

Dépenses d'équipement brut / population : 293,30 €.

Encours de dette / population : 248,37 €.

DGF / population : 80,45 €.

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 60,03 %.

Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement : 96,82%.

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 20,62 %.

Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 17,46 %.

Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement : 5,85 %.

**La population est la population INSEE totale de la fiche individuelle DGF de Sorgues de 2024 soit 19 346 habitants.*

Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

1° Structures des effectifs et évolution prévisionnelle de la structure des effectifs :

Effectifs titulaires et stagiaires sur 2020/2021/2022/2023/2024 :

	Au 31/12/2020		Au 31/12/2021		Au 31/12/2022		Au 31/12/2023		Estimé au 31/12/2024	
		En ETP		En ETP		En ETP		En ETP		En ETP
A	22	22,00	22	21,70	22	21,70	27	25,65	26	25,25
B	56	54,65	52	50,90	62	60,57	63	61,57	61	59,57
C	248	241,68	250	242,38	224	217,47	229	220,98	232	226,34
Total	326	318,33	324	314,98	308	299,74	319	308,20	319	311,16

En ETP : en équivalent temps plein

A cet effectif il convient de rajouter environ 70 agents contractuels en CDD pour remplacements d'agents absents ou pour surcroûts d'activités.

L'évolution structurelle des effectifs : on peut déjà constater depuis 5 ans que le pyramidage catégoriel de la collectivité se stabilise avec une évolution due au reclassement de certains grades en catégories A et B.

Au plan national en fonction publique territoriale, la répartition moyenne est la suivante (cf INSEE % 2022) :

A 12,7 %, B 14,8 % et C 71,3 % indéterminé 1,2 %.

Sur la ville la répartition au 31/12/2024 :

A 8,11 %, B 19,14 %, C 72,74 %.

Objectifs 2024,

- Préserver cette répartition catégorielle.
- Maintenir un effectif renforcé de police municipale.
- Maintenir un service lié aux rythmes scolaires et un effectif auprès des enfants (multi accueil et ATSEM).
- Maintenir une offre importante notamment dans le domaine culturel, de proximité (France Service) et de restauration auprès des populations de la ville.
- Mener une réflexion permanente sur les remplacements non systématiques après un départ en retraite ou une mutation.
- Accroître la polyvalence afin d'assurer le service public en limitant les remplacements et les renforts.

2° Dépenses de personnel :

Traitements estimés de l'année 2024 :

	Réalisées et estimées 2024
Traitement de base	8 470 000
Nbi	110 000
Heures supplémentaires	290 000
sft	90 000
Primes et indemnités	2 157 000
Charges patronales	4 380 000
Avantages en nature	40 000

Prévisionnel 2025 :

Pour 2025 au chapitre 012 est prévu : 15 500 000 € (soit environ - 37 000 €)

Cette diminution prévue correspond à la réorganisation des services suite à des mutations et des départs en retraite tout en tenant compte des augmentations liées au GVT.

A noter que si « France Service » est transféré auprès de la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat à compter du 1/01/2025, la prévision budgétaire au chapitre 012 sera alors de 15 330 000 €.

3° Durée effective du travail

Le protocole sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (août 2021) a fixé le temps de travail à la ville de Sorgues conformément à la réglementation à 1607 heures.

Nombre de jours annuels	365
Repos hebdomadaires (jours)	104
Jours fériés (base)	8
Total repos	112
Reste	253

Droit au congé (jours)	25
Reste jours de travail effectif	228
Heures effectives	1596 h arrondi à 1600h
+ journée de solidarité	7h
Total en heures	1607h

En accord avec les membres du comité technique et du conseil municipal, l'horaire (hors annualisation) est établi sur une base de 37h par semaine pour un temps complet, avec un droit de 12 jours de RTT.